

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Agir ensemble pour une commande publique durable

Bilan intermédiaire



Le 5 octobre 2021, nous avons convié les entreprises et acteurs du monde économique à une présentation du SPASER et de notre nouvelle ambition pour la commande publique de la Ville de Lyon.

A l'occasion de cette journée, je vous avais donné rendez-vous à l'automne 2023 pour faire, ensemble, un bilan intermédiaire sur la mise en œuvre du schéma et l'atteinte des objectifs, ambitieux, que nous nous étions fixés.

C'est dans cet esprit de redevabilité, qui caractérise l'action de notre Exécutif, que j'ai souhaité réunir les représentants du monde économique le 6 octobre 2023 dans les salons de l'Hôtel de Ville pour leur présenter les résultats figurant dans ce document de synthèse.

Si des marges de progrès existent sur certains indicateurs, les premiers résultats sont très encourageants et nous laissent bon espoir d'atteindre nos objectifs d'ici à la fin du mandat.

Cela n'aurait pas été possible sans la mobilisation de toutes les Directions de la Ville, et notamment de la Direction de la Commande Publique. Je profite donc de ces quelques lignes pour remercier chaleureusement l'ensemble des services car ils ont su, en un délai très court, pleinement s'approprier les enjeux du SPASER et faire évoluer leurs pratiques en conséquence.

Merci également aux entreprises qui fournissent biens et services à la Ville et améliorent leur offre pour intégrer les enjeux environnementaux et sociaux.

Développer une commande publique socialement et écologiquement responsable est un défi majeur, qui ne pourra être réussi que collectivement : donneurs d'ordres, entreprises, experts, etc., chacun d'entre nous a un rôle à jouer dans cette transition.

Audrey HENOCQUE

1^{ère} adjointe au Maire de Lyon
Déléguée aux Finances, à la Commande Publique
et aux Grands Évènements



LA LOI DU 31 JUILLET 2014 RELATIVE À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, COMPLÉTÉE PAR LOI DU 17 AOÛT 2015 RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE, OBLIGE LES COLLECTIVITÉS DONT LE MONTANT TOTAL ANNUEL DES ACHATS EST SUPÉRIEUR À 100 MILLIONS D'EUROS H.T À ADOPTER UN SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES (SPAR).

Le montant total des achats de la Ville de Lyon est d'environ 200 millions d'euros par an, dont près de la moitié sont des achats relatifs aux travaux de construction, réhabilitation, maintenance des bâtiments et des espaces publics.

Cela représente plus de **600 marchés annuels** qui impactent l'activité de plus de 4 000 fournisseurs, pour la plupart issus du tissu économique local.

La commande publique a donc aujourd'hui un rôle majeur à jouer dans la transition écologique et doit pour cela être exemplaire en matière de durabilité de l'achat, pour limiter l'impact de l'action municipale sur la dégradation de l'environnement, **tout en encourageant le monde économique à développer une offre écologiquement et socialement responsable.**

C'est pourquoi la nouvelle majorité a souhaité engager une refonte du précédent SPAR et élaborer **un nouveau Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) plus ambitieux, à même d'être un véritable levier en faveur de la transition écologique et sociale du territoire.**

Ce nouveau SPASER se veut un guide à destination de tous les acteurs de l'achat public : acheteurs, prescripteurs, mais aussi entreprises et partenaires de la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon a souhaité aller plus loin que la définition nationale de l'achat public responsable, et préciser ce qu'elle entendait par cette notion.

Ainsi, l'achat public responsable, au sens de la Ville de Lyon, est **un achat public au service de la transition écologique, sociale et économique, se définissant autour de trois axes, l'environnement, l'inclusivité et l'efficacité économique :**

ENGAGEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT

L'achat public doit favoriser la diminution de ses impacts climatiques et environnementaux, la prise en compte du cycle de vie complet de l'achat, dans une optique de sobriété (réduction des émissions de gaz à effet de serre et des déchets, économe en ressources, respectueux de la biodiversité, etc.), et d'amélioration continue (les engagements prévus par l'entreprise à court et moyen terme, comme l'utilisation d'énergie plus propre).

INCLUSION SOCIALE

L'achat public doit favoriser la diversité, l'égalité entre les sexes, l'insertion des publics éloignés de l'emploi (réinsertion professionnelle, personnes en situation de handicap). Il favorise également l'amélioration des conditions de travail.

EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

L'achat public doit être sobre et qualitatif. Il doit répondre à un besoin réel identifié, s'intégrant dans un rapport qualité/prix adéquat, au profit d'un développement économique territorial pérenne, c'est-à-dire adapté aux capacités des entreprises, dans une logique de progrès partagé. Il se caractérise également au travers de relations équilibrées et durables avec les candidats et les titulaires.

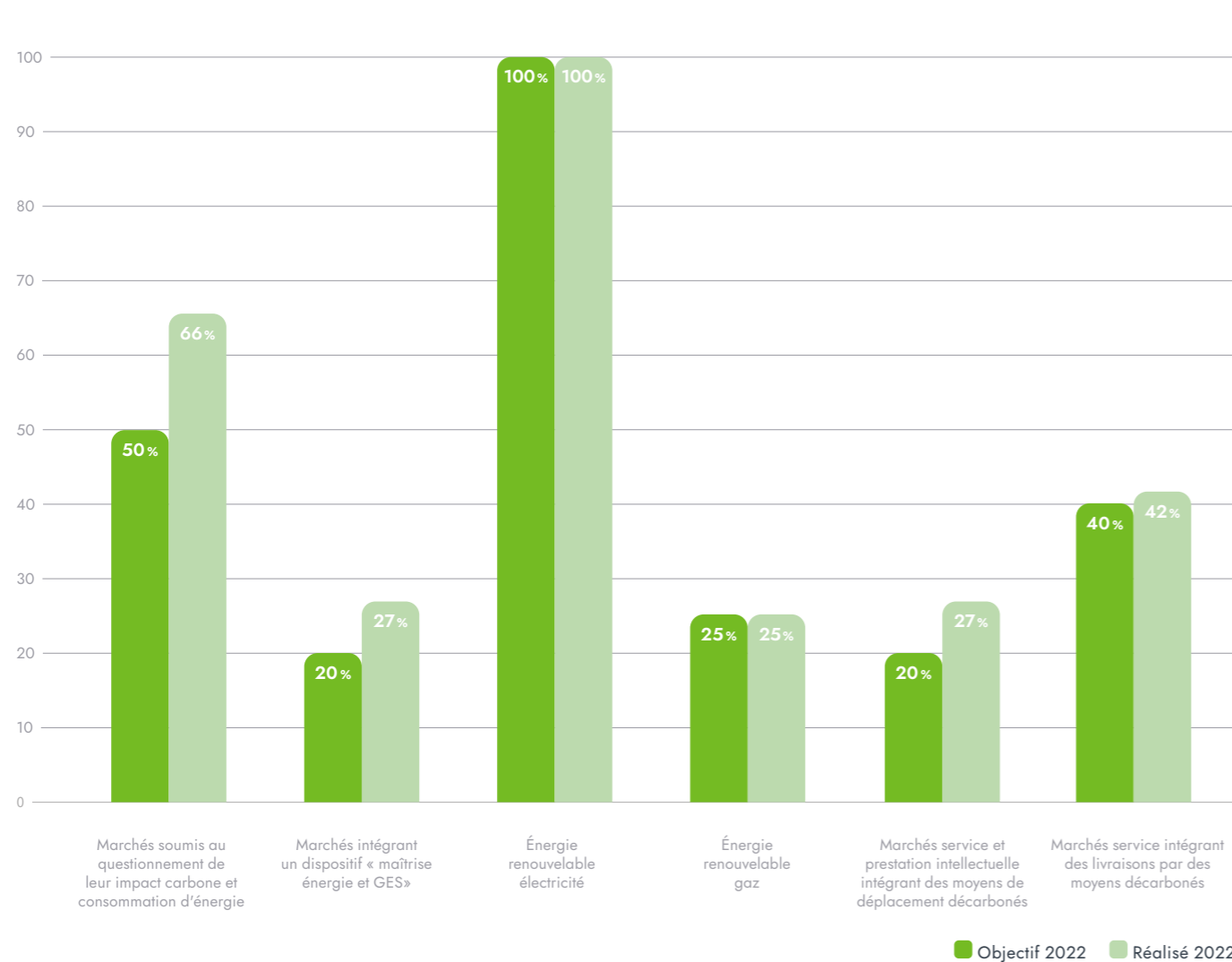
UN ACHAT PUBLIC AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1. RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET L'EMPREINTE CARBONE DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DE LA VILLE

RAPPEL DES INDICATEURS

- **100 %** des consultations soumises au questionnement de leur impact carbone / consommation d'énergie en 2024.
- **30 %** des marchés émis avec un dispositif « maîtrise énergie et GES » en 2023.
- Augmenter la part d'énergie renouvelable dans l'achat total d'énergie de la Ville de Lyon.
- À l'échéance 2024, **30 %** des marchés de prestation intellectuelle s'effectuent par des moyens de déplacement décarbonés.
- Augmenter la part des marchés dont les livraisons reçues sont transportées principalement par des moyens décarbonés.

RÉALISATIONS 2022

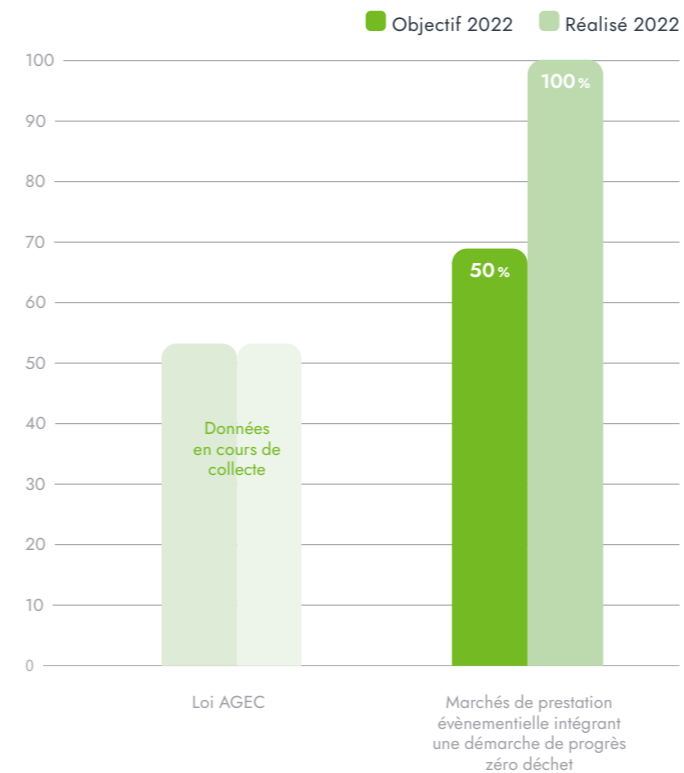


2. LIMITER L'UTILISATION DE RESSOURCES NON RENOUVELABLES ET DÉCLINER L'OBJECTIF ZÉRO DÉCHET DANS LES ACHATS

RAPPEL DES INDICATEURS

- Dès 2022, fixer les objectifs de montant total annuel dépensé par famille d'achat issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées 5 points au-dessus des seuils fixés par la loi AGECE et ses décrets d'application.
- **100 %** des marchés de prestation événementielle incluant une démarche de progrès pour atteindre l'objectif zéro déchet en 2024.

RÉALISATIONS 2022



MAIS AUSSI...

La rencontre le 17 juin 2022 à la Chambre de Commerce et de l'Industrie entre le monde économique et les acheteuses de la Ville de Lyon sur le thème de la **réduction de l'empreinte carbone dans les marchés publics** : conférence, ateliers et rendez-vous B to B ont permis à 21 fournisseurs de rencontrer les interlocuteurs.trices de l'achat de la Ville de Lyon.

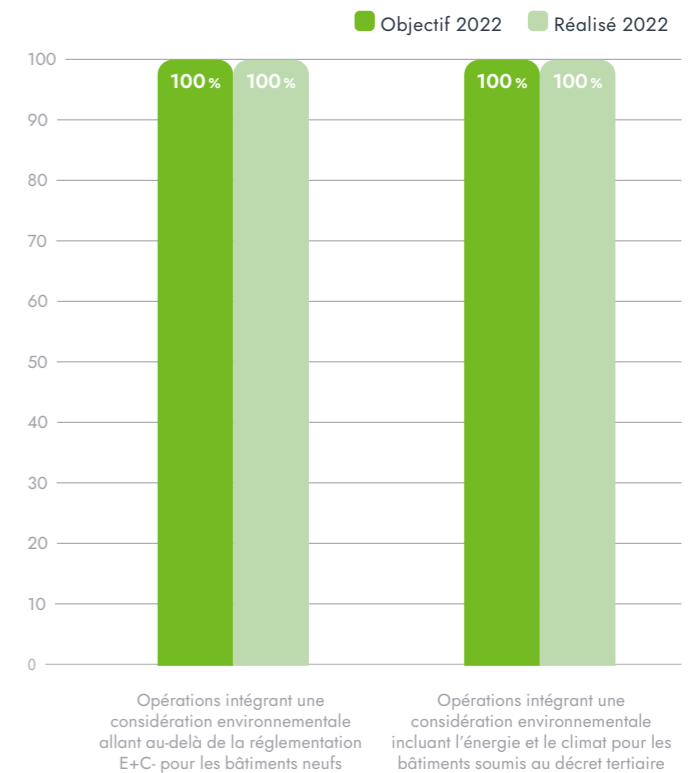
3. ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU SECTEUR DU BTP

RAPPEL DES INDICATEURS

- Bâtiments neufs : **100 %** des marchés intègrent dès 2022 une considération environnementale allant au-delà de la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments sur le contenu énergie et climat (E+C-).
- Rénovations : **100 %** des marchés pour les bâtiments soumis au décret tertiaire* intègrent une considération environnementale incluant l'énergie et le climat.

*Bâtiments de plus de 1 000 m², hors dérogations monuments historiques

RÉALISATIONS 2022



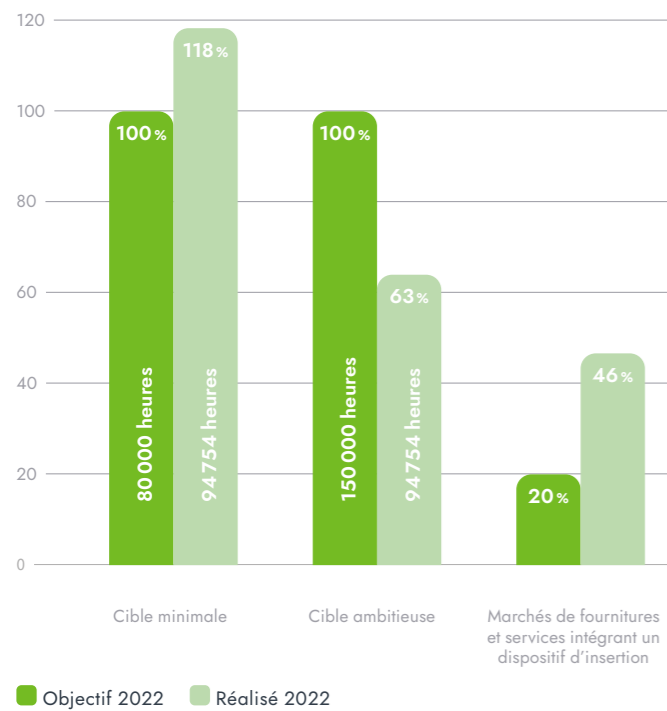
UN ACHAT PUBLIC AU SERVICE D'UNE VILLE PLUS INCLUSIVE

1. RENFORCER L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI ET AMÉLIORER LA DIVERSITÉ DES PROFILS BÉNÉFICIAIRES.

RAPPEL DES INDICATEURS

- À partir d'un minimum annuel de **80 000** heures d'insertion réalisées au titre des marchés de la Ville, viser la réalisation de **150 000** heures par an.
- Porter la part des marchés de fournitures et services dans l'ensemble des marchés intégrant un dispositif d'insertion à **30 %** en 2023, puis **50 %** en 2026.

RÉALISATIONS 2022



MAIS AUSSI...

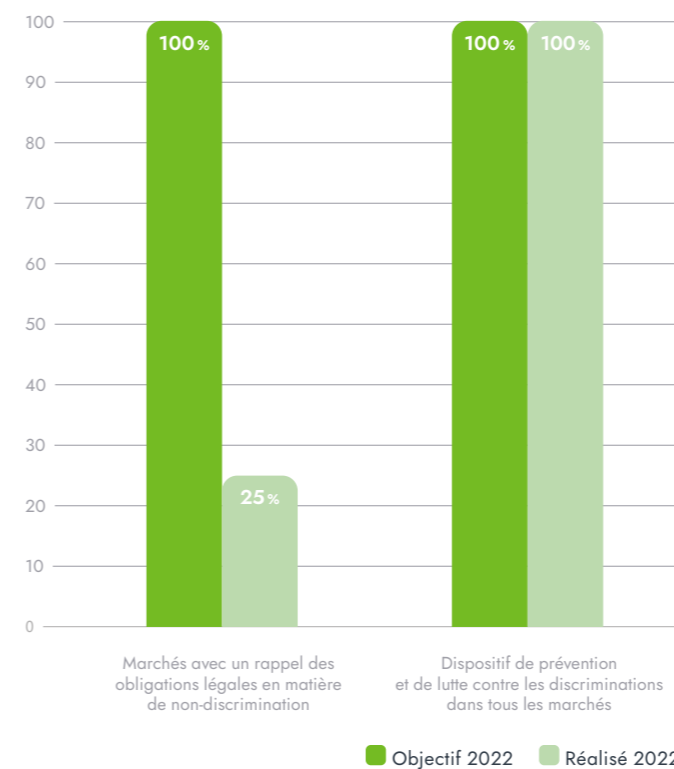
- La Ville de Lyon réalise un **diagnostic annuel des achats** à venir afin d'identifier ceux qui seront susceptibles d'intégrer des dispositifs en faveur de l'insertion, en partenariat avec la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE).
- « **Rencontres du SPASER : quel recours à l'insertion et à l'ESS ?** » : la Ville a accueilli le 11 octobre 2022 les structures de l'Insertion par l'Activité Economique et de l'Economie Sociale et Solidaire. Un atelier sur les clés d'accès aux marchés publics et des rendez-vous B to B ont permis à 32 entreprises de rencontrer une dizaine d'acheteurs de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon.
- L'**accueil du Tour de France de la clause sociale** organisé par Alliance Villes Emploi le 29 novembre 2022 à l'Hôtel de Ville (table-ronde et ateliers thématiques).

2. LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET PROMOUVOIR ACTIVEMENT L'ÉGALITÉ, NOTAMMENT L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES.

RAPPEL DES INDICATEURS

- Dès 2022, émettre **100 %** des marchés avec un rappel des obligations légales en matière de non-discrimination.
- Dès 2022, inclure un dispositif de prévention et de lutte contre les discriminations dans tous les marchés de la Ville de Lyon.

RÉALISATIONS 2022



MAIS AUSSI...

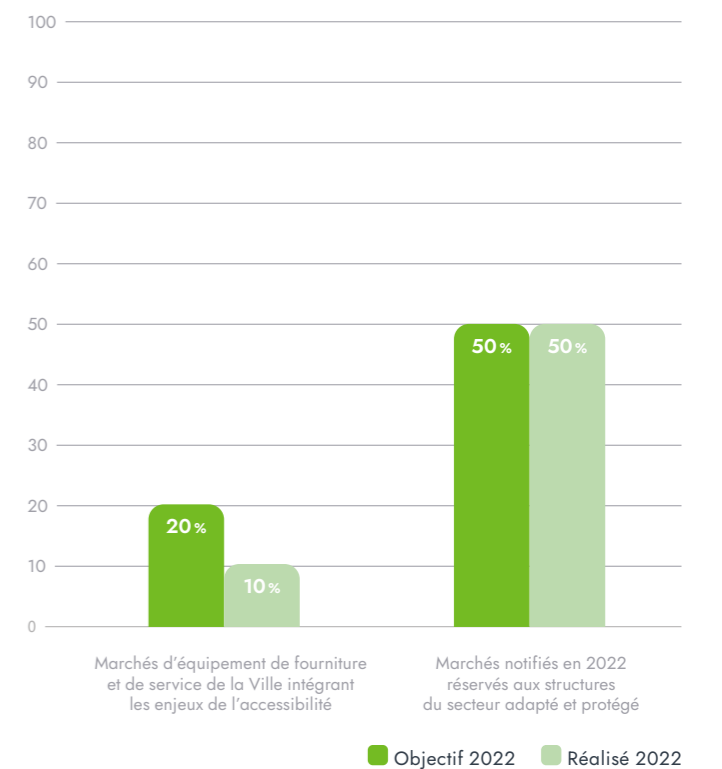
La Ville de Lyon intègre dans ses marchés publics la question de l'égalité et la non-discrimination. Les entreprises sont désormais interrogées sur la communication de **l'index de l'égalité professionnelle**.

3. RECOURIR PLUS LARGEMENT AUX STRUCTURES DU SECTEUR ADAPTÉ ET PROTÉGÉ ET GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUX SERVICES ET ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE

RAPPEL DES INDICATEURS

- En 2026, **100 %** des marchés d'équipement et de service de la Ville intégrant les enjeux de l'accessibilité.
- Dès 2023, avoir **doublé** le volume de marchés réservés par rapport à 2021.

RÉALISATIONS 2022



MAIS AUSSI...

La Ville de Lyon travaille avec le **GESAT** afin de recourir plus largement aux structures du travail protégé et adapté dans les marchés publics. Cette collaboration permet à la Ville de Lyon de réaliser un diagnostic annuel des achats à venir afin d'identifier ceux qui seront susceptibles d'être réservés aux structures du travail protégé et adapté, tout en échangeant sur l'évolution de la législation et de nos partenariats pour améliorer les conditions de travail.



UN ACHAT PUBLIC AU SERVICE DE LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET D'UNE ALIMENTATION Saine DES HABITANT.E.S ET DES AGENT.E.S DE LA VILLE

1. CONTRIBUER À UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR, NOTAMMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

RAPPEL DES INDICATEURS

- Augmenter la part des matières stables et peu émissives (tels que les produits d'occasion).
- Diminuer la part des sources de perturbateurs endocriniens et polluants mis en œuvre dans les Établissements Recevant du Public.

MAIS AUSSI...

- La signature de la **Charte des Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens** fin 2021.
- La mise en place d'un **plan interne « Perturbateurs Endocriniens »**, voté à l'unanimité en janvier 2023.
- **La Formation des acheteurs sur l'impact sanitaire des achats publics :**
 - 2 journées de formation en 2022 et 1 journée en 2023 ont été organisées autour de la présentation des enjeux de santé publique, de la définition des matières stables et peu émissives, des alternatives aux polluants ou perturbateurs endocriniens et des possibilités de trouver des solutions alternatives dans les marchés.
 - **23 marchés** intègrent une dispositif afin de diminuer les perturbateurs endocriniens.

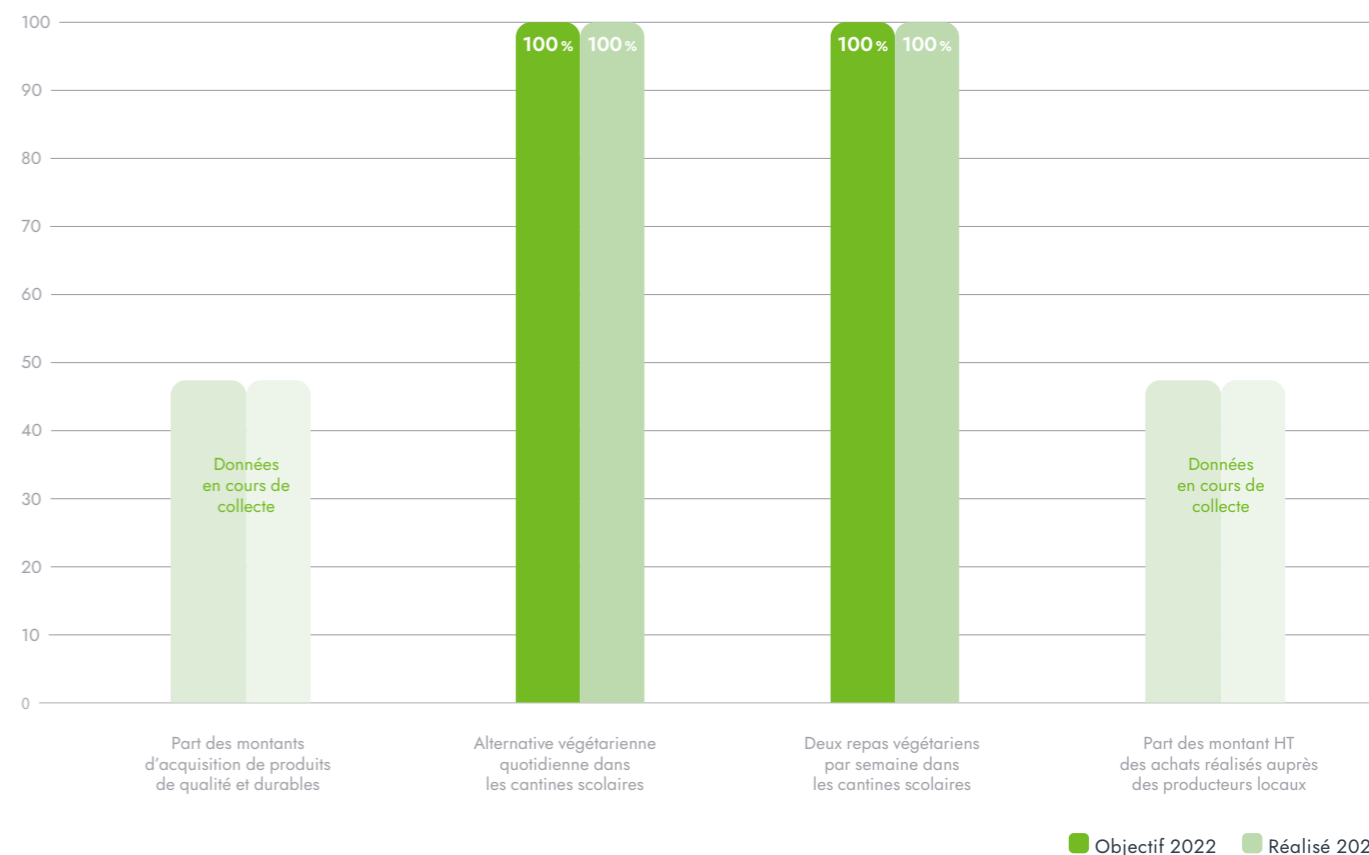


2. PROMOUVOIR PAR LES ACHATS DE RESTAURATION COLLECTIVE UNE ALIMENTATION Saine ET UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ ET DURABLE.

RAPPEL DES INDICATEURS

- Atteindre en 2026 l'objectif d'au moins **75%** en montants d'acquisition de produits de qualité et durables (labellisés, AOP, AOC, AB, conversion AB...) dans les cantines scolaires.
- Proposer une **alternative végétarienne** tous les jours dans les cantines scolaires dès 2022.
- Proposer **deux repas végétariens par semaine** dans les cantines scolaires dès 2022.
- Augmenter le montant des achats réalisés via les marchés publics de la Ville auprès des **producteurs locaux**.

RÉALISATIONS 2022



MAIS AUSSI...

- La Ville de Lyon entend atteindre l'objectif de **100% de produits bio** servis à la restauration scolaire lorsque les marchés d'approvisionnement ou la nature des produits le permettent. En ce sens le nouveau marché de restauration scolaire fixe une progressivité permettant de passer de 50% à 75% de produits bio en valeur d'achat sur la durée du contrat.
- Dans le cadre d'un projet pédagogique de sensibilisation alimentaire des jeunes enfants, un test est actuellement réalisé pour permettre aux crèches de réaliser des **achats de denrées alimentaires sur les marchés forains** de la Ville de Lyon.

UN ACHAT PUBLIC AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE ET VERTUEUX DU TERRITOIRE

1. AMÉLIORER L'ACCÈS DES ACTEURS DU TERRITOIRE AUX MARCHÉS PUBLICS, EN PRIVILÉGIANT LES ACTEURS DE L'ESS ET LES TPE / PME

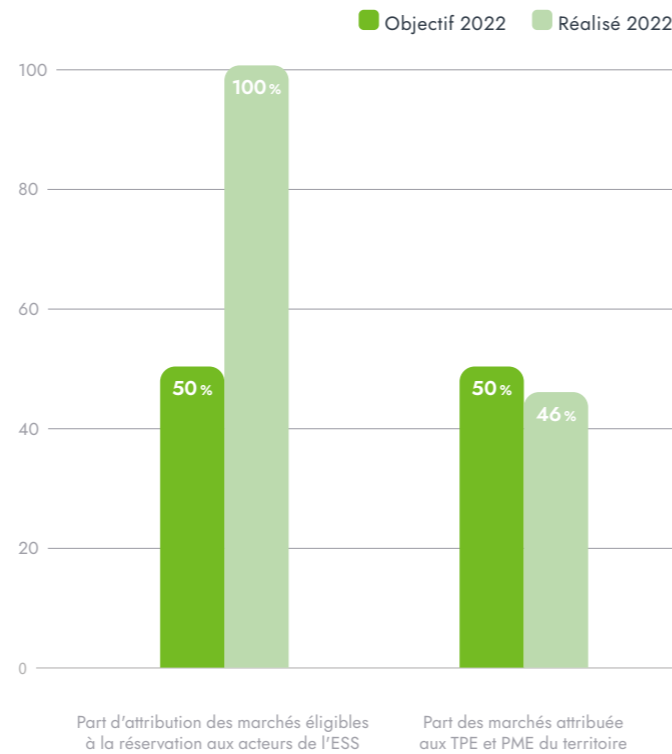
RAPPEL DES INDICATEURS

- Lorsque les marchés sont éligibles, atteindre **50 %** des marchés attribués aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.
- Attribuer **50 %** des marchés annuels aux TPE et PME du territoire.

MAIS AUSSI...

- Les rencontres des acteurs du BTP et des espaces verts le **3 juillet 2023**, et le bilan intermédiaire du SPASER le **6 octobre 2023** à l'Hôtel de Ville (table-ronde, ateliers thématiques et rendez-vous BtoB).
- Le travail engagé en interne avec les directions, et avec les acteurs de la filière, pour améliorer la **qualité des achats textiles** de la Ville.

RÉALISATIONS 2022

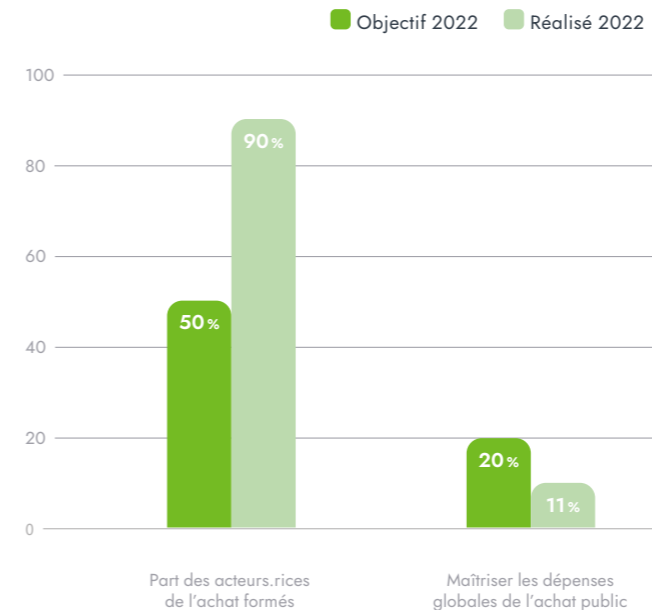


2. PLACER LA PERFORMANCE DE LA COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE.

RAPPEL DES INDICATEURS

- Dès 2024, atteindre **100 %** des acteurs de l'achat public formés aux enjeux et outils du SPASER.
- Obtenir le label « **Relations Fournisseurs & Achats Responsables** ».
- Une maîtrise des dépenses globales de l'achat public qui ne doivent pas augmenter plus sur le mandat que la progression du Plan Pluriannuel des Investissements (20 %).

RÉALISATIONS 2022



MAIS AUSSI...

- **Un cursus de formation spécialement dédié au SPASER** de la Ville de Lyon a été créé en 2022 en lien avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Il s'articule autour des thématiques du SPASER. Le cursus se poursuit sur 2023.
- **La création d'un clausier « Achat responsable »** vise à mettre à disposition des acteurs.rices de l'achat de la Ville un répertoire de dispositifs intégrant les orientations du SPASER.
- **Un groupe d'expert.e.s multidisciplinaire** (transition écologique, insertion, égalité, handicap, santé, alimentation et développement économique et ESS) accompagne les acheteurs.euses de la Ville dans l'intégration des orientations du SPASER au sein des achats de la Ville.



